



Commune de Camps Saint-Mathurin Léobazel

La Lettre Communale

Décembre 2016

n°17

Le Mot du Maire

L'année 2016 s'achève sur un bilan, au niveau national, assez noir. Notre pays vit une guerre sournoise contre le terrorisme qui peut surgir à chaque instant et qui touche tout à chacun, enfants et adultes, comme lors de l'attentat de Nice, le 14 juillet dernier. Contre cette barbarie, nous devons faire face avec courage et conviction. L'année 2017 qui s'ouvre à nous, doit être porteuse d'espoir pour tous.

Beaucoup de défis nous attendent à notre échelle locale.

La nouvelle communauté de communes sera en place au 1^{er} janvier 2017. Je serai vigilant pour qu'en tant que petite commune, notre avis soit entendu.

Le maintien des commerces dans nos zones rurales par des activités viables économiquement est une de nos priorités. La municipalité continuera d'aider à ce maintien économique, essentiel à la vie rurale.

J'ai parfois l'impression que l'objectif est de "vider" nos campagnes au profit des villes dont la population est en constante augmentation.

La municipalité a également fait le choix de ne pas fermer notre école malgré la pression du recteur d'académie. D'un point de vue éthique et moral, il m'est inconcevable, en tant que représentant élu par la population, de donner mon accord pour la fermeture de l'école. Je ne conçois pas que cela fasse partie de mes attributions. La fermeture d'une école entraîne la perte d'un pan de l'activité économique locale, d'emplois et d'une partie de la vie sociale. C'est pourquoi je m'y suis refusé ainsi que toute la municipalité.

Le maintien pour la vie en milieu rural est une lutte incessante mais volonté et persévérance seront-elles suffisantes encore longtemps ?

En cette fin d'année, j'adresse, au nom de tous, une pensée pour ceux qui, parmi nous, sont touchés par la maladie et qui n'auront pas la possibilité de participer aux festivités de fin d'année.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de Bonnes Fêtes ainsi que Santé et Réussite pour la Nouvelle Année qui s'annonce...

Le Maire, Jean PESTOURIE

Les Modalités de Location de la Salle des Fêtes

La municipalité a souhaité modifier les conditions de location de la salle des fêtes. Pour rappel, cette salle peut accueillir jusqu'à 200 personnes assises ou 250 personnes debout. Elle ne dispose pas de cuisine équipée mais simplement d'un réfrigérateur, d'une cuisinière avec plaques à induction et four électrique. Ces équipements sont fournis pour faciliter le réchauffage alimentaire mais il n'est en aucun cas toléré de préparer ou de conserver des mets sur place. Un lave-vaisselle professionnel est également mis à disposition.

La salle est en premier lieu, destinée à servir pour l'organisation de manifestations à caractère associatif. L'association communale ou locale voulant utiliser la salle des fêtes pour ses activités, s'engage alors auprès de la commune en signant une convention d'utilisation spécifique. Pour se faire, il suffit de se rapprocher du secrétariat de mairie pour en connaître les modalités. Les associations extérieures souhaitant réserver la salle des fêtes en ont la possibilité sous les mêmes conditions que pour tout particulier ne résidant pas sur la commune. La location est alors consentie pour la somme de 350 euros.

La salle des fêtes est également mise à la disposition des particuliers pour des rencontres à caractère familial et convivial. La location de la salle des fêtes pour un évènement le week-end est consentie du vendredi 14 heures au lundi 9 heures. Une caution et une attestation d'assurance de responsabilité civile doivent être fournies pour toute location. Pour les habitants de la commune et les propriétaires de foncier bâti, cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, la mise à disposition sera facturée 350 euros. Vous trouverez sur le site internet de la commune la convention de location qui s'applique ainsi que le règlement de cette salle. Tout ceci est également à disposition au secrétariat de mairie.

La rénovation de la cuisine de l'hôtel-restaurant du Lac a été réalisée durant la période hivernale, début 2016. Le coût de cet investissement qui comprend la démolition-gros œuvre, les menuiseries extérieures, les menuiseries intérieures, le revêtement de sol en résine, l'électricité et la plomberie se monte à 126 244.77 € HT. La maîtrise d'œuvre menée par l'Agence des Collectivités et les bureaux d'études ont coûté 26 517.00 € HT. L'achat d'équipements de cuisine professionnels a été confié à la société Equip' Froid pour la somme de 57 168.00 € HT.

La totalité de ces travaux s'élève à 209 929.77 € HT avec une aide de la Région à hauteur de 52 629.00 € et une aide escomptée du programme FEADER européen non chiffrée à ce jour.

Le Cimetière de Belpauch

Le cimetière de Belpauch est en cours d'achèvement. Le montant des travaux pour la création de ce nouveau cimetière incluant l'aménagement des surfaces, des espaces verts et du site cinéraire sous la maîtrise d'œuvre de Corrèze Ingénierie s'élève à 113 800.00 € HT dont 3 000.00 € de subvention de l'Etat et 23 000.00 € du Conseil Départemental de la Corrèze.

Au fil des mois, les différents corps de métiers se sont succédés pour parfaire ce projet. L'entreprise Sébastien Gonzales a été en charge de l'aménagement des surfaces. La réalisation des espaces verts a été confiée à la société Seve Paysage. Le site cinéraire a nécessité des aménagements effectués par l'entrepreneur Pascal Chevallier avec du mobilier de la société Estrade et de François Guilhe. Ce cimetière a été créé pour accueillir 25 concessions traditionnelles, 7 cavurnes et 9 cases sur le columbarium. Le jardin du souvenir pour la dispersion des cendres se dressera en son centre pour harmoniser le site avec la nature environnante.

Le Règlement commun aux 3 Cimetières de la Commune et la Tarification

Le conseil municipal a validé un règlement commun pour les 3 cimetières de la commune. Celui-ci est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune. Il a été notamment précisé que la sépulture dans les 3 cimetières communaux est due aux personnes :

- décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile
- domiciliées sur la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées
- non domiciliées sur la commune mais possédant une sépulture de famille quel que soit le lieu de décès.

Pendant, pour le jardin du souvenir, toute demande de personnes extérieures à ces situations pourra être examinée par la municipalité. Il a également été décidé que les concessions de terrain dans les 3 cimetières, les cavurnes et les cases du columbarium sur le cimetière de Belpauch seront des concessions perpétuelles. Les tarifs ont été fixés comme suit :

- concession d'un terrain : 50 € / m²
 - concession d'un caveau cinéraire : 200 € le cavurne
 - concession d'une case cinéraire du columbarium : 200 € la case
 - jardin du souvenir : 20 € + prix coutant de la gravure sur l'écritoire
 - caveau provisoire : gratuit (durée d'accueil des cercueils limité à 12 mois)
- Les frais d'enregistrement des concessions sont à la charge des demandeurs.

Les Taux d'Imposition des Contributions Directes 2016

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par le Conseil Municipal	Produit voté
Taxe d'habitation	247 700 €	11.57 %	28 659 €
Taxe foncière – propriétés bâties	722 700 €	9.20 %	66 488 €
Taxe foncière – propriétés non bâties	28 400 €	24.52 %	6 964 €
Cotisation Foncière Entreprise	623 400 €	29.06 %	181 160 €
TOTAL			283 271 €

Les Taux demeurent inchangés cette année encore.

La Nouvelle Communauté de Communes : Xaintrie Val' Dordogne

À compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne constituée de 31 communes représentera le territoire pour les compétences tel que l'aménagement de l'espace communautaire, le développement économique, et en compétences optionnelles, l'entretien des chemins de randonnées, le logement social, la voirie d'intérêt communautaire, les équipements sportifs, l'action sociale (personnes âgées, petite enfance),... Les compétences qui seront transmises par la Commune restent encore à définir.



Le Programme des Travaux de Voirie 2016

Au cours du 3^{ème} trimestre 2016, l'entreprise SIORAT SAS a réalisé les travaux de réfection de la voirie communale suivants :

- chemin rural de l'étang du Moulin à l'accès au Camping, chemin rural du Vidal, chemin rural entre la RD14 et la Bitarelle, chemin rural de Benne, chemin rural entre la RD81 et le Ventoux, chemin rural à Lapeyre et chemin rural à Négrevergne.

Ces travaux représentent 5 414 m² de voirie rénovée pour un coût de 51 076.22 € HT avec une aide du Conseil Départemental de la Corrèze de 10 000.00 €. La maîtrise d'œuvre sur ces travaux de voirie 2016 a été effectuée par le bureau d'études Olivier Guittard pour 1500.00 €.

La Saison Estivale à l'Etang du Moulin et au Camping Municipal

L'année 2016 s'achevant, c'est l'heure du bilan pour le camping municipal. La période estivale a été propice aux locations de chalets qui ont affichés complets en juillet et en août. Les chalets tout confort ont été loués durant 90 semaines tandis que les mini-chalets sont en perte d'attrait avec 9 semaines de locations sur la période estivale. Les locations directes auprès de la commune sont toujours plus nombreuses et les séjours se calculent de plus en plus au jour près pour une partie des vacanciers.

La fréquentation à l'étang du Moulin a été plus importante cette année en ce qui concerne les pêcheurs et un peu moindre pour ce qui est des baigneurs. Les températures étant très contrastées d'un jour à l'autre durant l'été. Il y a donc eu des journées « pêche » et des journées « baignade ».

Les activités proposées ponctuellement (feu d'artifices, chasse au trésor, cerf-volant, cirque, cinéma en plein air) et les animations hebdomadaires (initiation à la pêche, balade accompagnée, football) ont remporté un grand succès, notamment auprès des enfants, et tout ceci sera reconduit la saison prochaine.

Prêt de Broyeurs au SICRA pour les Déchets des Espaces Verts privés

L'arrêté préfectoral interdisant le brûlage des déchets verts a occasionné de très importants dépôts de matières dans les déchetteries. Afin de faire face aux 45 % d'augmentation de tonnages depuis 2013, le SICRA a fait l'acquisition de 2 broyeurs de taille différente et les met à la disposition gratuite des usagers des communes adhérentes. Le prêt s'adresse exclusivement aux particuliers pour un usage privé, limité à l'entretien des espaces verts. Pour bénéficier de ce prêt et en connaître les modalités, vous devez prendre contact avec les services techniques du SICRA au 05.55.28.96.50.

Travaux d'Investissement 2016

Vous trouverez ci-dessous les travaux d'investissement réalisés sur la commune durant l'année 2016 :

Cimetière Paysager de Belpauch avec site cinéraire

- Annonce officielle du Marché Public pour la création du cimetière paysager auprès de Centre France Publicité pour 615.50 € TTC.
- Aménagement des surfaces avec terrassements, cheminements et revêtements pour espaces verts par Sébastien Gonzalès pour 30 210.00 € TTC.
- Création du site cinéraire avec éléments de maçonnerie (Pascal Chevallier), un columbarium (Sté Estrade) et un ponton bois (François Guilhe) pour 42 883.80 € TTC.
- Assistance technique et maîtrise d'œuvre par Corrèze Ingénierie pour 768.10 € TTC.

Autres investissements à Belpauch

- Élagage manuel de la haie de charmes à proximité du cimetière de Belpauch par David Thomas Espaces Verts pour 17 253.60 € TTC.
- Travaux d'éclairage à la Chapelle de Belpauch par la SDEL Massif Central Citéos pour 1 476.00 € TTC.

Rénovation de la Cuisine du Restaurant du Lac

- Maîtrise d'œuvre des travaux par l'Agence des Collectivités et Limousin Auvergne Ingénierie pour respectivement, 4 665.60 € HT et 3 110.40 € HT.
- Étude de viabilité par la CCI de la Corrèze pour 1 080.00 € HT.
- Fourniture et pose d'équipements auprès d'Equip' froid SAS pour 57 168.00 € HT.
- Installation de panneaux isothermes par Equip' Froid SAS pour 4 940.25 € HT.
- Démolition et gros œuvre par SAS Martinie BTP pour 11 372.53 € HT.
- Menuiseries extérieures en PVC par SARL Bex Batiman pour 12 480.53 € HT.
- Plâtrerie et peinture par SARL Ferrié pour 15 069.50 € HT.
- Carrelage et faïence par SARL Ferrié pour 11 792.34 € HT.
- Revêtement du sol en résine par Etandex SA pour 31 000.00 € HT.
- Menuiseries intérieures par SAS GBRB Meyrignac pour 5 778.50 € HT
- Électricité par SARL Chirac Électricité pour 21 928.30 € HT.
- Plomberie, sanitaires et ventilation par SARL Gargne - Capelle pour 11 882.82 € HT
- Mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé) par Dekra Industrial SAS pour 832.00 € HT.
- Mission de contrôle technique des travaux par Dekra Industrial SAS pour 1 240.00 € HT.
- Nettoyage et remise en état par SAS Clairenet pour 1 090.00 € HT

Autres investissements au Restaurant du Lac

- Remplacement d'une poutre pour soutenir la toiture au-dessus de la salle de restaurant par COBM Laurent Chauvac pour 3308.58 € HT.
- Matériel complémentaire pour l'équipement de la cuisine auprès d'Equip' Froid pour 1 404.00 € HT.
- Réfrigérateur de remplacement par la SAS Biars Distribution E.Leclerc pour 284.21 € HT
- Réalisation de joints d'étanchéité sur la cheminée du restaurant suite à infiltration par Ets Martinie et Fils pour 1 458.09 € HT.
- Diagnostic amiante de la toiture de l'hôtel-restaurant avec Bureau Véritas pour 930.00 € HT.
- Mission de coordination auprès de Qualiconsult Sécurité pour 105.00 € HT.

Autres Acquisitions 2016

Voici la liste des équipements acquis par la Commune au cours de l'année 2016 :

- Changement du store de l'épicerie par un matériel plus adapté auprès de COBM Laurent Chauvac pour 462.00 € TTC.
- Installation d'une antenne terrestre collective pour les 3 logements de l'ancienne mairie de St Mathurin par la SARL Chirac Électricité pour 971.04 € TTC.
- Remplacement des 2 drapeaux français installés pour les commémorations à la mairie auprès de SAS Fabrègue Duo pour 466.00 € TTC.
- Changement d'extincteurs suite à vérification annuelle auprès de la société Desautel pour 1908.31 TTC.
- Changement de la chaudière du logement de Belpauch par la SARL Garne-Capelle pour 4014.45 € TTC.

- Acquisition de 3 stand-up paddles pour l'étang du Moulin auprès de CDLD pour 2008.80 € TTC.
- Achat d'un appareil photo à l'usage de l'école et de la commune à la SARL Ducros Extra pour 348.80 € TTC.
- achat d'un aspirateur à cuve inox (eau et poussière) à la SARL Ducros Extra pour 179.90 € TTC.
- Réaménagement de 2 mini-chalets avec lits convertibles et tables auprès d'Ikea France pour 726.67 € HT.
- Empierrement du chemin rural de St Mathurin par Sébastien Gonzales pour 12 236.69 €.
- Réfections des peintures des menuiseries extérieures des logements de l'ancienne mairie de St Mathurin auprès de SAS Stéphane BAC pour 2592.70 € TTC.

Aides Communales 2016

En 2016, 7 111.40 € d'aides communales ont été attribuées.

Elles ont été réparties comme suit :

- 2 400.00 € pour l'amélioration du cadre de vie, soit 6 dossiers.
- 4 400.00 € pour les économies d'énergie, soit 11 dossiers.
- 150.00 € pour la pose par un professionnel du matériel de réception Internet en Haut Débit, soit 1 dossier.
- 161.40 € pour l'aide au financement de voyage organisé par un établissement scolaire, soit 3 dossiers.

Le Point Lecture propose un Nouveau Service

Lorsque les graines de fleurs, de fruits, de légumes abondent dans nos jardins ...

Pourquoi ne pas les échanger ? C'est ce que nous vous proposons au Point Lecture de Camps avec une « drôle de boîte » mise à la disposition de tous ! Pour participer, c'est très simple : les semences de la boîte sont en libre accès, vous prenez les graines qui vous font envie, vous en remettez d'autres sur le moment ou plus tard quand vous en aurez ... On dépose des graines, on en prend en retour, on plante, on récolte des graines et le cycle recommence ...

Le Point Lecture est un lieu d'échange sur la lecture mais pas seulement, il est aussi l'occasion de se rencontrer, d'échanger autour d'un livre mais aussi, sur bien d'autres domaines, le jardinage est une passion que l'on retrouve dans beaucoup de foyers à la campagne. Alors venez partager et échanger vos expériences de jardiniers amateurs, de passionnés de la nature,...

Pour rappel, les horaires du Point Lecture : le Mercredi et le Vendredi - de 14h à 16h.

Les Nouveaux Habitants

La Commune a vu arriver en 2016 de nouveaux habitants à qui nous souhaitons la Bienvenue :

- Mme Henriette BACQUEY, au Bourg de Saint-Mathurin
- M. Stéphane BREUIL, à Nègrevergne
- Mme Muriel CHEVRET et M. Carlos DE SOUZA, à Lacombe
- M. Michaël MANTE, au Bourg de Saint-Mathurin
- Mme Yannick PARIS, au Treil
- Mme Clémence PINON et M. Nicolas SEPTFONS, à Pruns
- Mme Florence SICAIRE, au Bourg de Camps.
- Mme Eva TOUZEAU et son compagnon, à Nègrevergne

État Civil 2016

	1916	1966	2016
Naissances	5 + 0 *	2 + 0 *	0
Mariages	2 + 0 *	2 + 1 *	1
Décès	14 + 4 *	3 + 1 *	4

* St Mathurin

Ils nous ont quittés en 2016 :

- M. Alain ALRIVIE, à Pruns
- M. Jacky CAPEL, à Enconde
- Mme Jeanne DUPRÉ, à Belpeuch
- Mme Justine GOUTTENEGRE (née COUDERT) à Puybouffat

Gérance du Multiple Rural du Bourg de Camps

Après de nombreuses années à la gérance de l'épicerie du Bourg de Camps, Michèle et Bruno Hanusiak nous ont informés de leur intention d'arrêter leur activité à la fin de l'année 2016. La Municipalité tient à les remercier chaleureusement pour le dévouement dont ils ont fait preuve pour maintenir cette activité essentielle à la dynamique de la commune.

La municipalité, au nom de tous les habitants de la commune, leur souhaite de profiter au mieux de leur retraite, amplement méritée !!

Une page se tourne, une autre commence, ... La commune est donc à la recherche d'un nouveau gérant pour reprendre cette activité. Les personnes intéressées par ce multiple rural doivent faire connaître leur candidature auprès de la mairie par courrier en expliquant leurs motivations et le projet professionnel qu'elles souhaiteraient développer au sein de cet établissement. La municipalité souhaite que l'établissement puisse rouvrir rapidement bien que des travaux de rafraîchissement soient prévus au début de l'année 2017. Il est en effet important pour la population d'avoir une alimentation de proximité, une station-service, ... Toute proposition sera étudiée par la municipalité pour arriver à maintenir ce commerce essentiel à la vie de la commune.

Aides à l'Amélioration de l'Habitat par l'ANAH et SOLIHA Corrèze

L'agence SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), opérateur agréé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Conseil Départemental de la Corrèze, est à l'écoute des ménages corréziens afin de les aider dans leur démarche pour obtenir des aides pour les travaux de réhabilitation de leur logement.

Que ce soit pour isoler un logement (murs, combles ou fenêtres) ou améliorer le système de chauffage ou de production d'eau chaude, l'ANAH peut financer une partie des travaux s'ils permettent de faire baisser la consommation énergétique d'au moins 25 %.

L'agence SOLIHA propose donc son accompagnement pour le montage de dossier et pour les études thermiques qu'elle réalise elle-même. Ces aides à la rénovation thermique s'adressent aux propriétaires aux revenus modestes et très modestes. Elles peuvent s'échelonner de 25 % à 40 % des travaux à réaliser.

L'ANAH propose également une aide à l'adaptation de logements pour le maintien à domicile qui s'adresse aux personnes propriétaires, usufruitières ou locataires aux revenus modestes et très modestes ; cette seconde aide pouvant s'échelonner de 20 % à 40 % des travaux à réaliser.

Il peut s'agir d'aménagement de salle de bain, d'accessibilité du logement (monte escalier,...), de réorganisation en rez-de-chaussée (création d'une chambre, ...) ou d'autres travaux d'adaptation.

Dans ce cadre, l'agence SOLIHA peut également intervenir dans le montage de dossier et réaliser les diagnostics d'accessibilité.

Pour obtenir un complément d'informations et savoir si un projet est globalement recevable, il suffit de contacter :

- L'agence SOLIHA Corrèze, tel : 05.55.20.58.64 ou
- La délégation de l'ANAH en Corrèze, tel : 05.55.21.83.37.

Vidange de l'Étang du Moulin

Depuis la création du moine de vidange, l'étang du Moulin n'avait pas été vidé. La loi imposant que les vidanges aient lieu entre le 1^{er} avril et le 30 novembre, celle-ci s'est donc déroulée la matinée du 25 novembre. Les amateurs de pêche et les élus de la municipalité ont donc participé à la vidange de l'étang sous la direction de la pisciculture Mazerm. Il va sans suivre une période d'à sec sur la plus grande partie du plan d'eau afin d'effectuer un curage des boues et un nettoyage des berges. Toutefois, il restera en eau une partie de l'étang qui a vocation de réserve incendie à l'usage du SDIS de la Corrèze. Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité évidentes, l'accès au lit de l'étang est interdit pendant toute la période d'à sec partiel. La remise en eau est prévue pour le printemps 2017 afin que le niveau soit rétabli à l'arrivée des beaux jours et donc pour la baignade estivale.



L'Année 2016 en Images ...



Cuisine rénovée au Restaurant du Lac



Quine des Associations



Thé Dansant des Parents d'Elèves



Festival des Gorges Hurlantes



Élagage des Charmes de Belpuech



Initiation à l'Escrime



Cérémonie du 8 Mai à St-Mathurin



Classe Découverte à La Martière



Séance Coquelicot



La troupe des Romain Michel à Môm'en Fête



Beach Soccer à l'étang du Moulin



Baignade surveillée durant l'été



Rentrée des Classes 2016



Concours de Pêche à l'étang du Moulin



Chasse au trésor estivale

Les Évènements à venir à la Salle des Fêtes de Camps

- Samedi 28 Janvier :** **Quine des Associations**, en soirée,
Par Les Amis du Rocher du Peintre, Le Foyer Rural et la Société Communale de Chasse
- Dimanche 12 Février :** **Théâtre**, dans l'après-midi
Par la Compagnie « Destination Ailleurs » de Goules avec 2 Pièces de Théâtre
- Samedi 08 Avril :** **Thé Dansant**, en journée,
Par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Mercoeur-Camps
- Samedi 15 Avril :** **Soirée Trance Hurlante**, en soirée,
Par le Foyer Rural de Camps St-Mathurin
- Dimanche 14 Mai :** **Randonnée en famille**, en journée,
Par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Mercoeur-Camps
- Samedi 10 juin :** **Festival des Gorges Hurlantes**, en soirée,
Par le Foyer Rural de Camps St-Mathurin
- Dimanche 25 juin :** **Kermesse des Ecoles**, en journée
Par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Mercoeur-Camps
- Samedi 15 juillet :** **Concours de Pêche et de Pétanque**, matin et après-midi à l'étang du Moulin
Par le Foyer Rural de Camps St-Mathurin
- Dimanche 16 juillet :** **Mom' en Fête**, en journée
Par le Foyer Rural de Camps St Mathurin

Ce programme a été établi à partir des informations données par les associations concernées, il n'est ni exhaustif ni définitif.

Pour Contacter la Mairie

Horaires du secrétariat :

Lun-Mar-Jeu-Ven : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mer : de 9h à 12h

Sam : de 9h à 11h (en semaine impaire).

Adresse postale :

Mairie – Le Bourg

19430 Camps St-Mathurin Léobazel

Tel : 05.55.28.50.32

Fax : 05.55.28.08.59

Mail : mairie.camps@wanadoo.fr

Site Internet : www.camps.correze.net

Retrouvez sur le site internet : les informations sur la mairie, la vie pratique, les associations, ...



Invitation à la Population
Le Maire et son Conseil Municipal
sont heureux de vous inviter
à participer au Vin d'Honneur
qui sera servi
à l'occasion de la Nouvelle Année :
Le Samedi 07 Janvier 2017
à 20 heures
à la Salle des Fêtes de Camps.